



COMMUNE DE ROBION

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 décembre 2020
A 18h30

L'an deux mil vingt et le huit décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué le 01 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Eden en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Marie-José MONFRIN, Marc VALERO, Danielle MARROU, Laurent MARIANELLI, Monique JOANNY, Gwénaél LOUAISEL, Marie-José SCHREIDER, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marylise GEORGEN, Bernard BOUDOIRE, Corinne CABRERA, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD

Absents excusés : Guy HOAREAU, Christine ROCHER, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Bijan AZMAYESH

Pouvoirs de : Guy HOAREAU à Patrick SINTES, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Bijan AZMAYESH à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Marie-José MONFRIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

QUESTION N° 1 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (18 présents + 3 pouvoirs) et 5 CONTRE (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

QUESTION N° 2 – DENOMINATION D'UNE HALLE COMMUNALE

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (18 présents + 3 pouvoirs) et 5 abstentions (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve la dénomination de « Halle de la gare Maurice BOUGNAS » pour la halle sise avenue de la Gare.

QUESTION N° 3 - MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE – PROCES-VERBAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Adopte la Proposition de Monsieur le Maire ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

QUESTION N° 4 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "ENVIRONNEMENT – ECOLOGIE - AGRICULTURE"

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Ayant décidé de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est élu, à main levée :

Jean-Yves RICHAUD pour la commission :

- « Environnement – Ecologie – Agriculture »

QUESTION N° 5 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Vote les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant
67/678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00
020	Dépenses imprévus	- 50 000,00
Total		0,00

QUESTION N° 6 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER EN AMONT DU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

AUTORISE l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 crédité des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, sur le budget exposé dans la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

QUESTION N° 7 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU CCAS

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Adopte la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Robion auprès du CCAS de Robion.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Inscrit la recette en résultant au budget primitif 2021.

QUESTION N° 8 - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Décide d'instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) conformément aux grilles de montants de référence ci-dessus.

Dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits chaque année au budget – chapitre 012.

QUESTION N° 9 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Décide à compter du 1^{er} janvier 2021, de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi, de la filière animation sur le grade d'adjoint d'animation, créé par la délibération DE 2019-009 du 25/02/2019 en augmentant le temps de travail de 28 heures à 28.19 heures. Cette modification représente une augmentation de 0.68 %.

QUESTION N° 10 - AVENANT AU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Approuve le renouvellement pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2021, d'un agent polyvalent des écoles, à temps non complet 24/35°,

Habilite Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de contrat Parcours Emploi Compétences.

Inscrit au budget les crédits correspondants.

QUESTION N° 11 - RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Approuve le recrutement de 2 agents sous contrat Parcours Emploi Compétences.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

QUESTION N° 12 - CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Décide

- De créer au 1^{er} janvier 2021, un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°,
- De créer au 20 février 2021, un emploi d'adjoint technique, à temps non complet 29/35°,

D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

QUESTION N° 13 - CREATION DE POSTE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR (18 présents + 3 pouvoirs) et 5 abstentions (4 présents + 1 pouvoir : Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve à compter du 1^{er} janvier 2020 la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet 35/35° (ASVP).

Modifie le tableau des effectifs.

Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

VU par Nous, Maire de ROBION, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

Séance levée à 20 heures 20.

ROBION, le 10 décembre 2020.
Le Maire,
Patrick SINTES.

